

**No Border Camp : ECOLO considère que la police doit rester une le garant de la démocratie et de la sécurité de tous**

**ECOLO Ville de Bruxelles dénonce les violence policières démesurées pendant la semaine du 29 septembre pendant la tenue du camp No Border. La Ligue des Droits de l'Homme a en effet récolté et répercuté qu'aucun motif n'était donné aux personnes concernant l'arrestation et leur mise en détention, que les policiers ont usé d'intimidations et de violences déplacées lors du transport et aux abords de cellule (présence de chiens...), ou encore que les conditions de détention étaient particulièrement étonnantes pour une Ville démocratique comme Bruxelles (pas d'accès à des sanitaires, pas d'eau ou de nourriture).**

La Conseillère Catherine Lemaître a demandé au conseil communal du 22 novembre 2010 quels étaient les critères d'arrestation de ceux qui n'avaient pas commis d'infraction et s'il y a réellement eu concertation avec les syndicats pour les arrestations qui ont eu lieu lors de l'euromanifestation du 29 septembre comme l'a déclaré le Bourgmestre. De plus, la conseillère communale pose la question du respect des procédures et des critères légaux à remplir lors des arrestations administratives (point 3 de l'art. 31 de la Loi sur la fonction de police du 5/08/92), à savoir quels indices matériels et quelles circonstances ont permis de juger les comportements des manifestants comme dangereux. Au vu des plaintes et des dénonciations d'ONG défendant les droits de l'homme, le Bourgmestre aurait tout intérêt à entamer une enquête sur ces faits et à leur accorder toute l'attention qu'ils méritent, c'est-à-dire, en-dehors d'un comité secret et avec les différents acteurs concernés.

ECOLO se pose ainsi la question du rapport démocratique entre les bruxellois et la police. La Loi sur la fonction de police du 5/08/92 (art. 1) est claire "*Dans l'exercice de leurs missions de police administrative ou judiciaire, les services de police veillent au respect et contribuent à la protection des libertés et des droits individuels, ainsi qu'au développement démocratique de la société.*" Comment une police crainte par les citoyens peut-elle remplir cette mission de protection des libertés et des droits, ainsi que le développement démocratique ? Comment les bruxellois peuvent-ils avoir confiance et se reposer sur une police qui fait preuve d'actes de violence démesuréé ?

De plus, ces faits récents posent la question du contrôle des polices. En effet, comment éviter que ces faits se reproduisent et que nos principes démocratiques soient respectés si ce n'est en effectuant un contrôle efficace des polices ? La Ville se doit d'agir concrètement et de mettre en place des mécanismes garantissant les droits de chacun(e). Toute démocratie se doit d'être particulièrement vigilante à ces questions. ECOLO souhaite que le Bourgmestre puisse rapidement répondre aux questions et mettre en place les mesures nécessaires au bon fonctionnement de la police lors de manifestations.

Contact :  
Catherine Lemaître 0477/578735

